



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 02 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Étaient excusées** : Mme AYÇAGUER Elorri, M. IRIART Jean Claude  
**A été nommée comme secrétaire de séance** : M. LEKUMBERRY Xantxo

Date convocation : 28 juin 2024

Date d'affichage : 28 juin 2024

### **DECISION N° 2 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES AMELIORATIONS PASTORALES 2025 : SECURISATION DES ACCES DU BETAIL A L'ESTIVE** (Nomenclature 9.1)

Monsieur le Maire, présente les deux projets d'améliorations pastorales, à savoir la sécurisation des accès du bétail à l'estive d'ANTZARAMENDI.

Monsieur le Maire expose que pour étudier ce projet, une réflexion a été menée avec les services pastoraux d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara et l'équipe municipale en charge des questions agricoles et de voiries.

Monsieur le Maire présente les dépenses prévisionnelles en relation avec l'opération précitée :

-Devis d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara pour le montage du dossier : **1 380 euros HT**

-Devis de l'entreprise Frédéric DUTREY pour le nettoyage des parcelles précitées au rotobroyeur: **9 450 euros HT**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

**CONSIDERANT** tout l'intérêt de pérenniser et de renforcer la transhumance sur l'estive collective et communale,

**CONSIDERANT** la nécessité pour ce faire de garantir aux éleveurs des conditions de travail optimums,

**CONSIDERANT** les besoins identifiés sur ces deux parcelles,

**CONSIDERANT** l'estimation prévisionnelle de 10 830 euros HT (travaux + assistance technique),

**CONSIDERANT** le plan de financement suivant :

- Taux de financement : 80%
- Subvention : 8 664 euros
- Autofinancement : 2 166 euros

**APPROUVE** la réalisation de l'opération telle que présentée ci-dessus,

**CHARGE** le service pastoral d'EHLG de l'assistance technique au projet,

**AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document relatif à cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 02 juillet 2024

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 05/07/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 05/07/2024

